

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**ANOULD – Papeteries du Souche – Requalification – M (complément)
P09RD80H107**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site des Papeteries du Souche situé sur le territoire communal d'Anould en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études complémentaires de maîtrise d'œuvre en termes de gestion des terres, désamiantage, déconstruction, réhabilitation et préverdissement du site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 800 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER